



# SOPRAGGLO

## ESCLES

4 Route de Fouilloy  
60220 ESCLES ST PIERRE  
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 1ere Gachée : 13:30 (1) 001P00049489 Quantité : 4.00 m3		Date : 09/01/2026 Réf. commande(2) :		Zone : Véhicule :		
Client : PREFEA		Chantier : PREFEA A5211		Chauffeur : Transport :		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		
RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 0.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 0.00 m3		
<p style="text-align: right;"><b>CONSEILS DE SECURITE:</b></p> <p>XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures</p>						
Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax
A5211SONDE	BPS NF EN 206 A2/CN		XF1, XC3, XC4, XD1 (	0.40 %	SF1	12
Ciment(type et classe) CEM II/A-S 52,5 N CE CP2			Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5) 310	Résistance caractéristique(4) C 30/37	
Appellation commerciale : C30/37 XF1(F) D12 SF1 II 52			Carac. complementaire :			
Propriétés spécifiées :						
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
					Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non